



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 novembre 2024

**La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2024-105 du 13 novembre 2024
visée en Préfecture le 18 novembre 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le treize novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du six novembre deux mille vingt quatre, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, NADAUD-MONTAGNAC, AUDOUSSET, MOUTAUD, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, CASTILLE, BIENVENU, DONY, MARTIN, KERSKENS, RIGAUD, MATHIEU, GUERET, OMONT, VINCENT, VALADOUR, LEPINE, JOFFRE, LAVAUD, JAMMOT, VIRAVAUD, ALLARD, LEROY.
formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Monsieur Julien BORIE a donné pouvoir à Madame Fabienne LUGUET
Monsieur Philippe VIARD a donné pouvoir à Madame Brigitte CASTILLE

Monsieur Julien OMONT est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 27+ 2	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 1

Objet : Aménagement d'une cuisine scolaire à Tristan l'Hermitte ou à Jules Ferry

Dans un contexte sociétal où la qualité de vie et la préservation de notre environnement deviennent des enjeux majeurs, la qualité de l'alimentation et son origine représentent un des axes de développement incontournables de la politique de demain.

La collectivité souhaite aménager une cuisine de production des repas pour les enfants scolarisés dans les quatre écoles de La Souterraine. La cuisine sera installée dans les locaux existants de l'école Tristan l'Hermitte ou ceux de l'école Jules Ferry. Pour les deux autres sites Ecole Fossés des Canards et le lieu non retenu, les repas seront préparés par la cuisine et portés en liaison chaude à la cantine, comme c'est le cas actuellement.

Les travaux sont prévus en 2025 pour une mise en route au 1^{er} janvier 2026.



Plan de financement prévisionnel :

besoins HT	base subventionnable HT	ressources	taux	
SCIC Nourrir l'avenir Audit bâtiment	5 380,00 €	DETR	70%	429 706,27 €
SCIC Nourrir l'Avenir pré étude cuisine centrale	4 986,10 €	DSIL	10%	61 386,61 €
Esquisse	3 500,00 €			
MO+Travaux	600 000,00 €			
		total subvention	80%	491 092,88 €
		autofinancement	20%	122 773,22 €
	613 866,10 €			
TOTAL HT	613 866,10 €	TOTAL HT		613 866,10 €

Le plan de financement sera ajusté lors de la passation des marchés publics. Le marché de maîtrise d'œuvre est déposé sur la plateforme des marchés publics.
Le projet peut être subventionné par la DETR et la DSIL.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à déposer les demandes de subventions comme présenté dans le plan de financement prévisionnel.

Sens du vote :

Adoption

Rejet

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le dix neuf novembre deux mille vingt quatre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20241113-2024-105B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2024

Publication : 20/11/2024



Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Publié le 20 novembre 2024

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.